

**COMPTE-RENDU DE LA
REUNION DES REPRESENTANTS DE PROXIMITE DU SOCIAL,
MEDICO SOCIAL ET SANITAIRE
Du jeudi 23 novembre à 14h00
Salle des fêtes – Site de Saint Vincent Lannouchen**

Personnes présentes :

Claire BOURVEN
Maggy CONAN
Michèle CREACH
Chrystelle CHRISTIEN
Agnès GRONDIN
Jacques LE BORGNE
Nolwenn LE ROUX
Virginie KERBRAT
Marion STEPHAN
Estelle RIBEREAU
David GUEGUEN
Sandrine VELLY

**Questions CGT
Questions transversales**

1. Combien de salariés n'ont pas pu venir suite à la tempête et comment sont traitées leurs absences subies ?

Réponse Direction :

La pose de repos de roulement ou de jour de fractionnement sera favorisée pour les salariés absents en demi-journée ou en journée.
Aucune retenue ne sera appliquée aux salariés ayant pris leur poste avec retard, dans la limite de deux heures.

2. Pouvez-vous faire le nécessaire pour que les salariés reçoivent plus tôt leur bulletin de salaire car le format papier n'arrive que vers le 10 du mois

Réponse Direction :

Nous encourageons les salariés à adopter le coffre-fort électronique qui permet de disposer de son bulletin de salaire dès les premiers jours du mois.
Les bulletins de salaire papier sont édités, mis sous pli et affranchis en début de mois mais les délais postaux peuvent être longs.
En cas de nécessité, les salariés peuvent se rapprocher du service des ressources humaines pour qu'une copie soit transmise.

3. Plusieurs salariés constatent qu'ils travaillent sans avoir de contrat en temps et en heure. A partir de quand peuvent-ils avoir un CDI ? Pouvez-vous nous rappeler la règle concernant les salariés travaillant sans contrat ? L'absence de contrat n'est pas sans conséquence sur le paiement des salaires.

Réponse Direction :

Nous rappelons que le service des ressources humaines met tout en œuvre pour que les contrats soient rédigés et transmis dans les délais imposés par la législation.

Les salariés constatant un contrat manquant doivent se rapprocher de leur responsable de service afin de vérifier qu'une demande de recrutement a bien été réalisée.

4. Où en êtes-vous de la création du passeport des salariés prévus dans l'accord GPEC ? Ce passeport peut-il être mis sur Edoc ? Les salariés peuvent-ils s'adresser au service des ressources humaines pour connaître la liste des formations qu'ils ont suivis comme prévus dans l'accord ?

Réponse Direction :

Le passeport formation est prévu par notre accord d'entreprise relatif à la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC) et doit être réalisé avant la fin de l'année 2024, conjointement avec les représentants du personnel.

La trame du passeport formation sera abordée à l'occasion de la commission formation du 1^{er} décembre prochain. L'historique des formations sera accessible sur Foederis. En revanche, il n'est pas envisagé que la trame soit mise à disposition sur Edoc.

5. Que pourriez-vous faire pour conforter l'attractivité des postes en CDI par rapport aux CDD ?

Réponse Direction :

Le thème de l'attractivité est un axe de travail important pour la Fondation et fait l'objet de nombreuses réflexions. Les mesures prévues par nos accords d'entreprise contribuent déjà à renforcer l'attractivité (prime mobilités durables, mutuelle d'entreprise avec participation employeur, parcours de formation, assistance sociale du travail...).

Nous demandons cependant aux responsables de trouver des organisations équitables et de ne pas faire de différences entre les types de contrats.

Questions Pôle Sanitaire

6. Comment comptez-vous rendre les heures des salariés ayant des compteurs élevés (au-delà de 30h) avant la fin de l'année ?

Réponse Direction :

Nous favorisons la pose de repos de roulement. Exceptionnellement et selon la situation du salarié (suite à une longue absence par exemple), il est possible de solliciter un report sur l'année suivante par une demande écrite validée ensuite par le Directeur des Ressources Humaines.

7. Pendant combien de temps les 2 lits du SSR Pédiatrique de Ty Yann seront-ils être attribués au SSR Polyvalent ?

Réponse Direction :

Cette organisation a été mise en place du 7 au 20 novembre dernier.

8. Nous vous demandons de respecter les roulements à l'identique des salariés de nuits du SSNA de Roscoff et en particulier à leur retour de vacances ?

Réponse Direction :

Des changements peuvent intervenir selon la pose des congés payés des salariés.

9. Comment sont utilisés les horaires tampons de Roscoff ? Nous nous étonnons qu'un salarié en semaine tampon soit affecté dans un autre service ou site alors que ces horaires doivent être utilisés pour l'auto remplacement des absences du service.

Réponse Direction :

Lorsqu'aucun besoin n'est identifié dans le service, le salarié en semaine tampon peut être affecté sur un autre service.

Questions Pôle Médico-Social

10. Pouvez-vous nous dire quand sera installé le groupe électrogène sur St Jacques ?

Réponse Direction :

Un appel d'offre est actuellement en cours depuis le mois de juillet afin d'installer un groupe électrogène sur le site de Saint Jacques. Il s'agit d'une procédure devant respecter un certain formalisme (étude préalable...).

11. Pouvez-vous nous dire quand sera installée la centrale de produits d'entretien à la maison de l'aidant ainsi qu'un chariot de ménage ? Nous constatons que les salariés promènent toujours le chariot de ménage de Lannouchen à la maison de l'aidant.

Réponse Direction :

Les travaux d'arrivée d'eau sont réalisés et une centrale sera posée le 8 décembre prochain. Dans l'attente, les salariés du service intérieur pourront utiliser des bidons doseurs et un chariot dédié à la Maison de l'aidant.

12. Pouvez-vous identifier le parking du personnel de St Jacques pour éviter des désagréments liés à la location de la salle des fêtes.

Réponse Direction :

Ce parking appartient à la société des prêtres de St Jacques. Les salariés peuvent se garer à l'arrière de l'établissement. Un autre parking est à disposition des personnes utilisant la salle des fêtes.

13. Pouvez-vous installer des caméras sur le parking de St Jacques ?

Réponse Direction :

Le parking appartient à la société des prêtres de St Jacques. Ce site étant ouvert au public, il existe des contraintes liées à l'utilisation de caméras.

14. Quels sont les salariés du pôle médico-social qui bénéficient de repas gratuits. Comment sont-ils identifiés sur le bulletin de salaire ?

Réponse Direction :

Les salariés du service restauration bénéficient de repas identifiés « avantages en nature » sur leur bulletin de salaire (au niveau du brut et en fin de bulletin).

15. Serait-il possible d'augmenter le temps Ergothérapeute sur les Ehpad de Brest car

la salariée n'a pas le temps d'effectuer les différentes missions qui lui sont confiées ? Quelles sont les recommandations de l'ARS dans les Ehpad pour le temps d'Ergothérapeute ?

Réponse Direction :

Le temps d'ergothérapie a augmenté sur les EHPAD Brestois en novembre 2020 (0.25 ETP Keraudren et 0.25 ETP La Source contre uniquement 0.15 ETP Keraudren auparavant).

Les financements actuels ne permettent pas d'augmenter ce temps, malgré les besoins identifiés. Nous espérons que le travail sur le CPOM et la Coupe PATHOS en 2024 nous permettra d'obtenir des financements supplémentaires afin d'augmenter le temps d'ergothérapie.

16. Vous demandez aux salariés de s'organiser pour la pose des congés, comment expliquez-vous que ça ne soit pas toujours le cas pour l'encadrement ?

Réponse Direction :

Les absences des cadres sont organisées pour assurer la continuité de l'encadrement des équipes.

17. Pourquoi les salariés doivent gérer les absences (problème, Covid...) le week-end alors qu'il y a un cadre de garde ?

Réponse Direction :

Le cadre de garde organise la continuité des activités lors des astreintes.

18. Un certain nombre de tâches jusque-là effectuées par les ouvriers des services techniques basculent de plus en plus sur les soignants de La Source (protections à monter dans les étages, commandes de produits descendus en lingerie...), pour quelles raisons ces tâches leurs reviennent alors que la charge en soin est suffisamment importante ?

Réponse Direction :

Un échange entre les services concernés pourra être organisé prochainement.

19. Y a-t-il un ordre de priorisation des demandes Gediweb ? Si oui, quels sont les critères de priorisations ?

Réponse Direction :

Les services techniques répondent aux demandes GEDIWEB selon le degré d'urgence évalué.

Questions Pôle Social

20. Comment sont identifiées sur Equitime les 21h correspondant à l'accord d'entreprise sur les transferts ?

Réponse Direction :

Ces heures sont identifiées par le code W et valorisées dans les compteurs d'heures.

21. Les compteurs des salariés sont-ils à jour ?

Réponse Direction :

La majorité des plannings du pôle social ont été mis à jour par les responsables de services. Les plannings restants seront mis à jour dans les meilleurs délais.

Questions Pôle Ressources

22. Pourquoi les salariés des services techniques de Brest et Landivisiau n'ont pas eu d'avenant à leur contrat lors de la mise en place des astreintes ? D'autre part les salariés regrettent le manque de communication concernant la mise en place.

Réponse Direction :

Il n'est pas prévu que des avenants soient signés concernant la réalisation d'astreintes. Les salariés qui souhaitent des informations au sujet du paiement des astreintes et des modalités pratiques peuvent se rapprocher du service des Ressources Humaines.

23. Est-ce que les salariés qui ont la fonction SSIAP bénéficient d'une augmentation de salaire ?

Réponse Direction :

Les Négociations Annuelles Obligatoires 2023 ont étendu le dispositif de reconnaissance de diplôme aux salariés obtenant le SSIAP. Une indemnité de 50 points leur est donc versée une fois la formation achevée.

24. Pour faire face à la charge de travail des services RH et avec la fusion avec l'Ehpad de la Retraite, est-il prévu des embauches ?

Réponse Direction :

Le service administratif de l'EHPAD La Retraite dispose d'un salarié RH. Ce poste sera repris à temps plein. Si la salariée quitte l'EHPAD, le poste sera remplacé.

Questions SUD **Questions transversales**

25. Quelles sont les dispositions que va prendre la direction en terme d'horaires et d'absences des salariés en lien avec la journée du 9 novembre (tempête exceptionnelle) pour les salariés de jour comme de nuit.

Réponse Direction :

La pose de repos de roulement ou de jour de fractionnement sera favorisée pour les salariés absents en demi-journée ou en journée.
Aucune retenue ne sera appliquée aux salariés ayant pris leur poste avec retard, dans la limite de deux heures.

26. Les salariés de neurologie signalent que de plus en plus de patients RTO se perdent et arrivent dans leur service.

Pourriez-vous faire un point sur le fléchage de ce service qui semble difficile à trouver ?

Réponse Direction :

Un travail est actuellement en cours de réflexion avec le service.

27. Il semblerait que des capteurs intégrés sont en cours de positionnement sur les radiateurs du centre de Perharidy. Vont 'ils être déployés sur toute la fondation ? Pourriez-vous nous dire où ils vont être installés et comment cela va fonctionner ?

Réponse Direction :

Un nouveau dispositif prévoyant un pilotage du chauffage en fonction de l'occupation des locaux vient d'être installé au sein du bâtiment 3, dont le chauffage fonctionne en tout électrique. Des capteurs de présences viennent ainsi d'être positionnés afin d'activer ou de réduire le chauffage selon les présences au sein des pièces.

28. Les patients demandent aux salariés l'installation d'une barre de soutien dans les toilettes du gymnase de Roscoff, cela peut 'il être fait rapidement ?

Réponse Direction :

Les toilettes du gymnase seront refaites d'ici le mois de décembre dans le respect des normes PMR et l'installation d'une barre de soutien pourra être prévue.

29. Certains salariés vont aider les patients à se servir dans les machines à café du centre, pourriez-vous contacter l'entreprise qui gère ces distributeurs afin de voir s'il existe des machines adaptées au handicap des patients ?

Réponse Direction :

Nous allons solliciter l'entreprise prestataire pour savoir s'ils proposent des machines adaptées aux patients en fauteuil. A noter que les patients ont la possibilité de se rendre à la cafeteria qui est accessible à tous.

30. Pourriez-vous installer des rails au plafond dans la salle kiné de neurologie qui n'en possède pas et en rajouter un autre dans la deuxième afin d'éviter beaucoup de manipulations entre le robot et le lève malade ?

Réponse Direction :

Le besoin est à définir avec le service et une réponse pourra être apportée selon les contraintes techniques.

Questions Pôle Sanitaire

31. Un poste de secrétaire médicale de soins de suite (dialyse et pédiatrie) n'est pas remplacé depuis presque 4 mois, pourriez-vous nous en expliquer la raison ? pourriez-vous envisager un remplacement si cette situation perdure ?

Réponse Direction :

Nous avons rencontré des difficultés de recrutement sur ce poste. Du renfort a été mis en place en interne sur des journées limitées.

32. Il semble que la nouvelle grille en discussion et proposée aux infirmières de neurologie ne respecte pas les accords d'entreprise (grille sur 20 semaines) Pourriez-vous faire en sorte que la grille proposée n'aille pas au-delà de 16 semaines et soit conforme à nos accords d'entreprise ?

Réponse Direction :

La grille proposée est une grille sur 10 semaines.

33. Comment va être remplacé le temps d'absence de 20 pour cent de la responsable de site de Roscoff ?

Réponse Direction :

Cette réduction de temps de travail est en lien avec un congé parental d'éducation à temps partiel, il n'est pas prévu de temps de remplacement.

34. Il semblerait qu'un 40 pour cent IDE sur la pédiatrie de Roscoff ne soit pas remplacé dans les semaines à venir (surtout à partir de janvier 2024)

Pourriez-vous nous en expliquer les raisons ?

Réponse Direction :

Ce temps infirmier est remplacé jusqu'au 22 décembre prochain, le service fermant ensuite. Un remplacement est bien envisagé en janvier 2024.

35. Nous vous demandons de maintenir le temps prévu travaillé des aides-soignantes lorsqu'elles changent d'affectation de service pour aller en soutien sur le service de neurologie.

Réponse Direction :

Les horaires sont majoritairement respectés, il peut y avoir un décalage d'un quart d'heure (horaire 8 du SSRS Enfants et Adolescents).

**Éric ESNAULT,
Directeur des Ressources Humaines**



**La prochaine réunion de la Commission des Réclamations aura lieu le :
Le mardi 19 décembre 2023 à 09h30 – Salle 1 Site de Ty Yann
Les questions sont à transmettre à Monsieur Eric ESNAULT (eric.esnault@ildys.org)
Avant le jeudi 14 décembre 2023 à 12h00**